

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/ 2003/⁰⁰³ / AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT LA CONVENTION DE BASE
SIGNEE LE 26 NOVEMBRE 2002 ENTRE LA REPUBLIQUE DE
GUINEE ET LA SOCIETE SIMFER S.A POUR L'EXPLOITATION
DES GISEMENTS DE FER DU SIMANDOU.**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59
et 77;

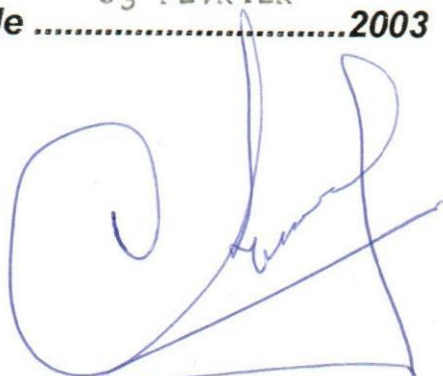
Après en avoir délibéré, adopte;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit:

ARTICLE 1ER: Est ratifiée et promulguée la convention de base signée
le 26 Novembre 2002 entre la République de Guinée et la Société
SIMFER S.A pour l'exploitation des gisements de fer du Simandou.

ARTICLE 2: La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel
de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat

Conakry, le⁰³ FEVRIER2003



GENERAL LANSANA CONTE